

Rapport de la Commission ad hoc du Conseil régional du district de Nyon

Concerne : Préavis N° 45-2014 – Demande de crédit de CHF 85'100.-
pour l'étude de projet définitif de la requalification de la
Route Suisse (RC1 B-P) entre Mies et Founex.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc, désignée pour l'étude de ce préavis, s'est réunie en date du 28 octobre 2014 dans les locaux du Conseil régional en présence de Mme C. Gallay, membre du CoDir, et M J. Vetter, chargé de la mobilité.

Lors de cette séance nous avons eu des explications complémentaires concernant le projet qui démarre en 2004 par la première étape de requalification de la Route Suisse et, en ce qui nous concerne plus directement, la première étape de réaménagement entre Mies et Founex qui a été retenue pour un cofinancement fédéral en tranche A1, lors de la période 2011-2014.

Le concept de réaménagement avec les objectifs de sécurité, de convivialité, de confort, d'accès au lac est mis en avant pour améliorer la situation actuelle tout en préservant la fluidité de l'axe routier.

Le réaménagement se développera autour de la création de différentes voies et contre allées pour le trafic et la mobilité douce tout en tenant compte des projets et de la typicité communale et en favorisant les aménagements paysagers.

Techniquement, 2016 pourrait voir le début des travaux après avoir effectué les demandes de crédits nécessaires pour la réalisation, tout en sachant que des subventions sont mises à disposition et que le canton de Vaud et le Conseil régional prendraient en charge, respectivement, 70% et 5.8% du financement.

Cependant la commission s'interroge sur les conséquences et inconvénients pour les autres axes routiers et chemins communaux situés entre lac et Jura, pendant et après les travaux. La commission demande à ce que l'étude du projet définitif analyse les risques de report de trafic automobile sur les voies citées.

En conclusion, la commission ad hoc trouve le projet pertinent et d'utilité publique tout en soulevant les réserves citées et des interrogations quant à l'implémentation du projet, la durée de celui-ci, ainsi que la nécessité d'analyser l'état des canalisations actuelles.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission ad hoc est favorable au projet et à sa demande de crédit et vous propose d'accepter le préavis N° 45-2014 tel que présenté.

Tannay, le 5 novembre 2014

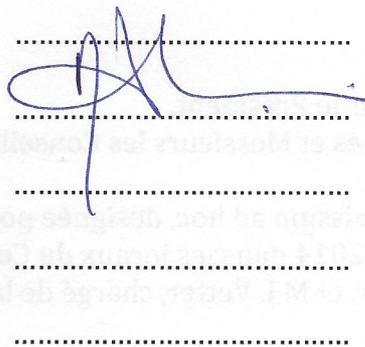
Mme Gabrielle Genoux, Borex

MM Arcadio Mir, Tannay, 1^{er} nommé, rapporteur

Daniel Richard, Gland

Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis

Patrick Buchs, Nyon, excusé



.....
.....
.....
.....
.....